



ÉTABLISSEMENT  
FRANÇAIS DU SANG  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# Le Canard Ô Sang



Août 2025



## S O M M A I R E

|                                               |   |
|-----------------------------------------------|---|
| Communiqué de presse                          | 1 |
| IGAS : Management à la Française              | 2 |
| Chartes des relations au travail en Occitanie | 2 |
| Budget et ambition Plasma 2026                | 4 |
| Santé au travail et nouvelle génération       | 5 |
| Mise en demeure ; jours fériés travaillés     | 7 |
| Adhérez !                                     | 7 |

### Extrait du communiqué de presse intersyndical du 09 août 2025

Alors que le chômage repart à la hausse dans une conjoncture économique déprimée. Au moment où une commission d'enquête sénatoriale met au jour le maquis des dispositifs permettant de transférer 211 milliards d'argent public vers les entreprises sans évaluation rigoureuse de leur efficacité, sans contrôle ni condition pour certains.

En plein milieu de l'été, au moment où les françaises et les français tentent, pour ceux qui en ont encore les moyens, d'oublier un quotidien qui se dégrade, le gouvernement décide une nouvelle attaque en règle des droits des travailleurs et travailleuses.

Dans un contexte économique difficile, le gouvernement français engage une nouvelle offensive contre les droits des travailleurs.

En plein été, sans consultation des organisations syndicales, la ministre du travail publie une lettre de cadrage pour réformer l'assurance chômage et propose la suppression de deux jours fériés. Une première étape, le gouvernement ayant annoncé sa volonté de réformer de nouveau le droit du travail à la rentrée, ouvrant ainsi « en même temps » grand les portes du musée des horreurs de la stigmatisation des demandeurs d'emploi et de la dérégulation du marché du travail.

**Les constats et propositions du  
gouvernement contenus dans les  
documents transmis affichent une  
volonté explicite de revenir sur 70 ans  
de luttas et d'acquis sociaux avec de  
nombreuses contrevérités**



Le gouvernement prétend que la trajectoire budgétaire de l'assurance chômage s'est dégradée, mais cette affirmation est contestée par l'Unedic, la Banque de France et la commission européenne.

Les organisations syndicales considèrent cette situation comme un tournant social et démocratique.

Elles se réuniront le 1er septembre pour examiner les moyens de contrer cette "brutalité" envers la société et le monde du travail, avertissant solennellement sur les conséquences de ces réformes.

## Management à la Française

### L'EFS Face à Ses Défis

#### Pour un Cadre de Travail Respectueux

Une étude récente de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), parue en mars 2025, dresse un tableau peu flatteur du management "à la française".

**Comparée à nos voisins européens, la France se distingue par des pratiques managériales encore trop verticales et un dialogue social insuffisant, impactant directement le taux d'emploi, l'absentéisme et le bien-être au travail.**

À la **CFDT** EFS, ce constat ne nous surprend malheureusement pas. Nous observons quotidiennement les mêmes dérives au sein de l'Établissement Français du Sang, quelle que soit la région. Le manque de considération pour le dialogue social et des schémas hiérarchiques rigides persistent.

Plus largement, nos remontées de terrain font état de pratiques de management autoritaire, d'un non-respect flagrant des règles établies, des accords d'entreprise et même, parfois, des principes fondamentaux du Code du travail. Cette situation crée un climat de tension et d'incertitude profond pour nos collègues, affectant leur quotidien et leur engagement.



Face à ces enjeux majeurs, la **CFDT** EFS exige :

- Une transformation profonde des pratiques managériales, axée sur le respect mutuel, l'écoute et un dialogue social constructif.
- Le strict respect des règles, des accords et du Code du travail par l'ensemble de la hiérarchie.
- Le renforcement des dispositifs d'accompagnement pour les salariés et la pleine reconnaissance du rôle des représentants du personnel, garants du respect des droits.
- Le management doit être un levier d'épanouissement et non de souffrance.

La **CFDT** EFS restera mobilisée pour défendre les droits des salariés et garantir des conditions de travail dignes au sein de l'établissement.

### La région OCCITANIE, sort sa Charte des relations au travail...

La **CFDT** a pris connaissance de la nouvelle "Charte des relations au travail" de l'EFS Occitanie, réalisé par un cabinet extérieur privé....  
Vive l'argent public !

On nous promet le "bien vivre ensemble", mais la **CFDT** y a surtout découvert un cours de bonnes manières pour adultes.

- "J'adopte un comportement cordial et poli en exprimant le bonjour, s'il vous plaît, merci et au revoir". Sérieusement ? On en est là ?
- "Je porte une tenue vestimentaire correcte et adaptée et je prends soin de mon hygiène personnelle". On a bien noté le conseil, merci. On pensait que notre sens des responsabilités s'étendait déjà à ça, mais visiblement, il faut le préciser.
- "Je veille à maintenir une ambiance de travail calme et sereine". Mais qui crée vraiment le stress et les tensions ? Sûrement pas les salariés eux-mêmes !
- "Je coupe court aux rumeurs". Ah, si seulement c'était aussi simple ! Plutôt que de nous transformer en détectives anti-rumeurs, la direction ne préférerait-elle pas communiquer clairement afin d'éviter le terreau des rumeurs ?

Cette charte, c'est le chef-d'œuvre de l'évidence et de la condescendance. On nous parle d'"humanité" qui serait la "raison d'être de notre métier", tout en nous traitant comme des gamins.

**Afin de compléter ce guide des bonnes manières, nous aussi nous avons quelques propositions de la même veine !**

- Le salut "EFS-Respect" : Avant chaque interaction avec un collègue ou un supérieur, effectuer un salut codifié (par exemple, main sur le cœur et hochement de tête profond ou même révérence) pour signifier le respect mutuel de la charte.
- La "pause méditation collective" : Instaurer une pause quotidienne de cinq minutes où chacun doit fermer les yeux et visualiser une "ambiance calme et sereine" pour contribuer activement à son maintien. Mmmmm !
- Le "challenge zéro-rumeur" : Chaque salarié est équipé d'un petit sifflet qu'il doit utiliser dès qu'une rumeur est détectée, entraînant l'arrêt immédiat de la conversation et une réprimande amicale du siffleur.

- Le "kit de bonne humeur" obligatoire : Chaque matin, chaque salarié doit choisir en ERI/ERC (équipement de rire individuel ou collectif) : nez rouge, coussin péteur, grosses lunettes, chapeau pointu...



- Le "rapport d'hygiène personnelle" : Chaque fin de semaine, un contrôle de la bonne tenue et de l'hygiène personnelle sera effectué (cheveux, oreilles, mains, orteils, dents...).
- La "danse de la convivialité" : Pour favoriser la bonne ambiance et la cohésion, organiser une courte chorégraphie collective spontanée une fois par semaine dans les espaces communs.
- "L'auto-critique bienveillante" hebdomadaire : Devant un miroir, chaque salarié doit verbaliser une autocritique constructive de sa semaine de travail, en veillant à ce qu'elle soit "bienveillante" envers soi-même. De type : "je me sens de mieux en mieux à l'EFS", "la vie à l'EFS, c'est formidable !", "les critiques : je les accepte sans sourciller !"
- Le "mur des excuses" : Mettre en place un tableau où chacun peut poster des excuses écrites, même pour des peccadilles, afin de montrer sa capacité à se remettre en question.
- Le "code vestimentaire thématique" : Chaque jour de la semaine, un thème vestimentaire est imposé (ex: "journée couleur de l'optimisme", "journée vêtement qui favorise la sérénité") pour renforcer la "tenue correcte et adaptée".
- Le "mentorat de politesse" : Chaque salarié plus ancien est désigné "mentor de politesse" pour un nouveau venu, avec pour mission de s'assurer que les "bonjour, s'il vous plaît, merci" sont bien appliqués au quotidien. Le padawan sera suivi jusqu'à son habilitation finale.

La CFDT est là pour défendre vos vrais droits, pas pour vous apprendre à vous brosser les dents. Pour des relations de travail justes et respectueuses, on compte sur de vrais engagements, pas sur un guide de savoir-vivre. Vos délégués CFDT, plus que jamais à vos côtés !

## Budget EFS 2026, ambition plasma

### la CFDT pleinement mobilisée

Au premier semestre 2025, la CFDT prend connaissance du versement par l'État de 1,2 milliard d'euros aux profils du Laboratoire Français du Fractionnement et des Biotechnologies LFB (Arrêté du 31 mars 2025), notre partenaire, afin de recapitaliser la société. En comparaison, l'EFS a obtenu à peine 9 % de cette somme pour son budget 2025...

Pendant le même temps, la CFDT arrive à se procurer tant bien que mal le rapport confidentiel de l'IGAS/IGF de 2023 portant sur « La filière française du sang et du plasma ». On y apprend notamment que ce rapport préconise une subvention de financement à hauteur de 200 M€. La CFDT souligne que ces hauts fonctionnaires sont connus pour allouer uniquement les moyens strictement nécessaires au fonctionnement des établissements.



Malgré ces recommandations, l'État a réduit de moitié ces subventions à l'EFS. La CFDT exprime de vives inquiétudes face à cette situation, notamment concernant les objectifs contradictoires imposés à l'établissement public. Paradoxalement, l'État demande à l'EFS de tripler ses prélèvements de plasma destinés au LFB d'ici 2028, et ce, à des conditions financières encore défavorables.

Parallèlement, un investissement massif de plus de 1,2 milliard d'euros est réalisé dans le LFB, société anonyme détenue à 100 % par l'État avec une stratégie de développement à l'international dans des centres de collectes non éthiques (Europlasma, Cf. Canard O Sang de décembre 2024 - Editio : Ambition Plasma 2025).



La CFDT soulève des questions éthiques sur ce traitement différencié entre secteurs public et privé, et s'interroge sur les intentions réelles de ces investissements : l'objectif serait-il à terme de se substituer aux services de l'EFS dans la collecte de plasma ?

Dans le contexte économique et budgétaire actuel, la CFDT demande instamment à l'État de soutenir véritablement l'EFS en lui permettant :

- D'investir dans sa modernisation matérielle et immatérielle
- D'améliorer les conditions de travail
- De revaloriser les salaires

Pour faire entendre ses préoccupations, la CFDT a entrepris plusieurs démarches :

- Sollicitation des députés et sénateurs
- Interpellation de la commission des affaires sociales
- Sensibilisation de la presse, notamment Le Canard Enchaîné qui s'est montré très intéressé par nos craintes.

Des questions officielles ont déjà été transmises au Ministre concerné, dans le but de mettre en lumière ce traitement inéquitable de l'Établissement Français du Sang.

# L'Etat chouchoute un labo au détriment de l'Etablissement français du sang

Ce fabricant de médicaments a reçu 1,7 milliard de fonds publics alors que la collecte des globules rouges est déficitaire. Garrot fiasco !

**L**E BUSINESS de l'hémoglobine n'est pas en veine... Organisme public à but non lucratif, l'Etablissement français du sang (EFS) collecte les globules rouges qu'il monnaie aux hôpitaux et du plasma qu'il vend aux labos pharmaceutiques. Mais ces ventes n'équilibrent plus les coûts de fonctionnement de l'Etablissement, qui compte 9000 salariés. D'autant que, grâce aux avancées médicales, les besoins en globules rouges se font moins sentir. Comme les ventes rapportent moins, l'EFS est dans le rouge. En 2022, il a essuyé un résultat négatif de 41 millions d'euros, et il n'est remonté à la surface l'an dernier (9,8 millions d'euros) que grâce à un emprunt.

Dans un rapport de 2023 (*lire encadré*), l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et celle des finances (IGF) ont estimé que, la situation financière de l'EFS étant « très préoccupante », il fallait lui allouer « une dotation pérenne de l'Assurance maladie » de 200 millions d'euros. Mais, en 2025, la Sécu n'en a sorti que 110 millions.

## De vampire en pire

Dans le même temps, l'Etat demande à l'EFS de tripler ses prélèvements de plasma d'ici à 2028. Le fait est qu'il en manque. Au point d'en acheter à l'étranger, où les donneurs, souvent précaires, sont rémunérés. Une ancienne médecin de l'EFS confie au « Canard » : « Quand on nous reprochait de ne pas prélever assez de poches, j'avais



*l'impression de vendre des patates.* Sans compter qu'on lui demandait de se montrer moins regardante sur les profils des volontaires... Dégoûtée par cette gestion comptable, la praticienne a démissionné. En 2022, 1583 collectes mobiles ont été annulées, faute de bras...

En parallèle, l'Etat ne cesse de choyer le Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB), une société anonyme qu'il détient à 100 % et qui achète des produits sanguins à l'EFS pour fabriquer des médicaments. Rentable,

ce labo ? Pas vraiment : le 31 mars dernier, l'Etat actionnaire est venu à son secours en lui apportant... 1,172 milliard d'euros, qui s'ajoutent aux 500 millions d'euros déjà injectés en 2022 ! Espère-t-il, à terme, gagner de l'argent grâce à son labo ? « On a l'impression qu'on veut rendre belle la mariée avant d'ouvrir son capital

au privé », s'inquiète une députée. Auquel cas, adieu les considérations éthiques qui avaient présidé à la création de l'Agence française du sang, en 1994 (remplacée par l'EFS en 2000), à la suite de l'affaire du sang contaminé (*lire encadré*).

## Hématomes crochus

Ce que le LFB n'achète pas à l'EFS, il le ponctionne à l'étranger via ses 25 centres de collecte de plasma en Europe, dont 15 en République tchèque, où le « don » du sang est rémunéré 40 euros – soit quelque 5 % du salaire mensuel minimum.

Le LFB s'approvisionne aussi aux Etats-Unis, où le citoyen peut empocher 100 dollars jusqu'à deux fois par semaine, quand, dans l'Hexagone, il est interdit de donner son plasma plus d'une fois tous les quinze jours.

Au total, 65 % des médicaments dérivés du sang délivrés en France proviennent de saignées étrangères. Les inspecteurs de l'Igas et de l'IGF s'en inquiètent : « L'objectif initial d'une filière française de production fondée essentiellement sur une collecte éthique n'est donc pas atteint. » Saigneur !

Fanny Ruz-Guindos et Louise Colvert

## Le rapport qui veut marchandiser l'hémoglobine

**L**E 3 février 2023, les ministres de l'Economie, de la Souveraineté industrielle et numérique, des Comptes publics et... de la Santé demandaient à l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et – surtout – à celle des Finances (IGF) de plancher sur la filière du sang en France. Plus précisément : d'étudier sa « soutenabilité financière ». Tombé dans le bec du « Canard », le rapport n'a jamais été rendu public. De quoi se faire du mauvais sang ?

Les inspecteurs recommandaient de « faire participer LFB (Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies) à la collecte de plasma »... Par chance, l'idée d'une privatisation « a finalement été aban-

donnée », confie au Volatile Frédéric Pacoud, le président de l'Etablissement français du sang (EFS).

Les rapporteurs envisageaient même d'enterrer le bénévolat des donneurs. Il est vrai qu'en Allemagne ou en République tchèque, où l'on rémunère ces derniers, les collectes sont trois à six fois plus nombreuses qu'en France. L'Igas et l'IGF préconisaient aussi d'améliorer la communication de l'EFS, qui devait insister sur le remboursement des frais de transport ou les *goodies*. Et pourquoi, suggéraient les Inspections, ne pas payer la garde des enfants des donneurs ou leur offrir un gueuleton ? Ce début de monétisation a reçu une fin de non-recevoir... pour le moment.

**L'**AFFAIRE continue d'empoisonner l'Etablissement français du sang (EFS). Le docteur Michel Garretta, directeur du Centre national de transfusion sanguine (CNTS, ancêtre de l'EFS) de 1984 à 1991, avait été condamné, en 1992, à quatre ans de prison ferme pour son rôle dans l'affaire du sang contaminé. Le CNTS était alors accusé d'avoir distribué du sang qu'il savait contenir le virus du sida (4 500 personnes exposées, et, parmi elles, 1 000 hémophiles décédés) et celui de l'hépatite C (environ 100 000 personnes contaminées).

Or, avant le procès, en 1991, Garretta avait signé deux transactions, notamment pour indemniser les « atteintes portées à son honneur », avec son employeur. Après sa condamnation, le CNTS s'était retourné contre lui. Le médecin devait rembourser 1,6 million d'eu-

ros. En 2005, après une longue bataille judiciaire, ses biens immobiliers avaient été saisis en Belgique, mais leur vente n'avait rapporté que 47 474,15 euros. Le bon docteur avait ensuite organisé son insolvabilité. En 2012, le retraité s'était inscrit comme commerçant à Bobigny avant, moins de trois mois plus tard, de solliciter une liquidation judiciaire avec un passif... de 1,6 million d'euros, soit précisément la créance de l'EFS. Y a de ces hasards !

A la suite d'une énième procédure, en septembre 2022, l'insolvabilité avait été confirmée.

Après avoir dépensé, en vingt-trois ans, 280 000 euros en frais d'avocats, l'EFS a décidé, le 10 mars 2023, selon l'un des documents consultés par « Le Canard », d'effacer l'ardoise de l'homme introuvable. Une sacrée dette de sang, pourtant...

## L'Etat fait don de 1,6 million d'euros à Michel Garretta

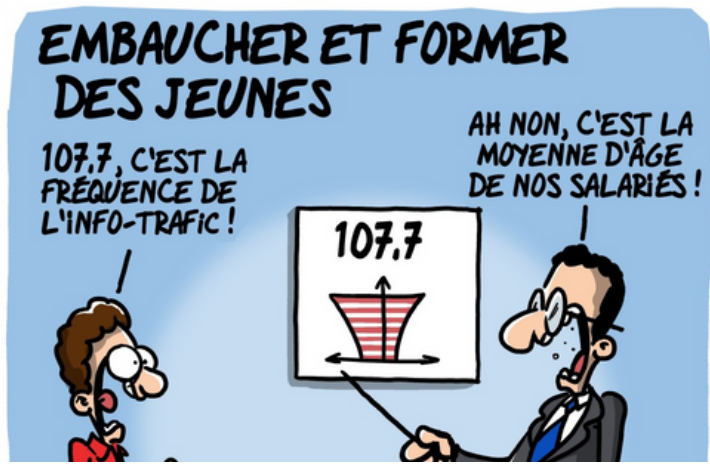
## Transformation Générationnelle des Jeunes Actifs

### Changement de Perspective

En 2024, les jeunes salariés français âgés de 18 à 30 ans démontrent une approche radicalement nouvelle de la santé professionnelle.

### Chiffres Clés (selon le baromètre de Malakoff Humanis) :

- 49% des jeunes actifs ont pris un arrêt maladie (contre 42% tous salariés confondus)
- Durée moyenne des arrêts plus courte : 12 jours (contre 15 jours pour l'ensemble des salariés confondus et 23 jours pour les plus de 50 ans)
- 22% des arrêts sont liés à des motifs psychologiques



Cette génération, marquée par la pandémie de COVID-19, considère désormais que préserver sa santé n'est pas un signe de faiblesse, mais une nécessité.

### **Dynamiques Psychologiques et Professionnelles**

Le contexte professionnel des jeunes est fortement impacté par le stress et les tensions. 66% des moins de 30 ans considèrent leur emploi comme stressant, avec des difficultés majeures d'équilibre entre vie personnelle et professionnelle. Paradoxalement, 69% se déclarent en bonne santé, soulignant une approche proactive de la prévention.

Leur stratégie se caractérise par une plus grande assertivité : 27% demandent directement un arrêt à leur médecin, contre 20% chez leurs aînés. Les motifs psychologiques représentent désormais 22% des arrêts, contre 16% pour l'ensemble des salariés.

Cette génération, marquée par la pandémie de COVID-19, considère désormais que préserver sa santé n'est pas un signe de faiblesse, mais une nécessité.

### **Dynamiques Psychologiques et Professionnelles**

Le contexte professionnel des jeunes est fortement impacté par le stress et les tensions. 66% des moins de 30 ans considèrent leur emploi comme stressant, avec des difficultés majeures d'équilibre entre vie personnelle et professionnelle. Paradoxalement, 69% se déclarent en bonne santé, soulignant une approche proactive de la prévention.

### **Perspectives et Attentes Professionnelles**

Les jeunes actifs formulent des attentes claires envers leurs employeurs :

- Une charge de travail allégée
- Une meilleure reconnaissance
- Plus de flexibilité
- Un accompagnement médical renforcé

Cette génération appelle à un nouveau pacte social, où le bien-être n'est pas sacrifié pour la carrière.

La **CFDT** souligne l'importance des conditions de travail comme élément stratégique. L'enjeu devient désormais de créer un environnement professionnel plus humain et équilibré, reconnaissant la santé comme un capital à protéger et non comme une variable d'ajustement.

**Pour rappel** : Dans le conflit social de juillet, la **CFDT** a poussé un certain nombre de situations qui dégradent les conditions de travail des personnels et voici ce que nous avons notamment obtenu (Cf. canard O sang de juillet) :

- Lancement d'un schéma directeur QVCT (dans le cadre du COP 2025-2028) négocié avec les Organisations Syndicales Représentatives (OSR). Il est temps de co-construire un véritable projet social qui anticipe et compense les impacts potentiels des projets sur le personnel (conditions de travail comme conciliation vie pro/perso).
- Révision de la gestion des fiches RPS, avec meilleure traçabilité. Certaines Directions ne pourront plus cacher ces fiches ! Nous en sommes là....
- Un référent QVCT dans chaque région, avec du temps et une fiche de mission dédiée. C'est un poste indispensable si on veut vraiment moderniser et harmoniser les bonnes pratiques partout sur le territoire.

## Mise en demeure : Jours fériés travaillés

### la CFDT met l'EFS en demeure pour violation de la convention collective

La CFDT alerte sur une dérive croissante concernant le travail les jours fériés au sein de l'EFS, en contradiction avec la convention collective nationale.

Article 3-2-3-3. Jours fériés de la convention collective stipule :

*Les jours fériés définis à l'article L3133-1 du nouveau Code du travail (ancien article L222-1 du Code du travail), ainsi que les jours fériés résultant de dispositions légales et réglementaires spécifiques, sont payés et chômés. Toutefois, compte tenu des activités particulières de l'EFS liées à l'urgence et à la continuité du service public transfusionnel qui ne peuvent permettre une interruption de travail, le personnel pourra être amené à travailler les jours fériés.*

**Problématique actuelle** : Actuellement, de nombreux services sont désormais ouverts les jours fériés, causant un préjudice significatif pour les personnels. Ces pratiques s'écartent manifestement du cadre conventionnel initial.

**Démarches syndicales** : Face à cette situation, la CFDT a entrepris plusieurs actions :

- Saisine de la commission mixte paritaire d'interprétation
- Transmission d'un argumentaire détaillé de 9 pages
- Interpellation formelle de la Direction

**Réponse institutionnelle** : La Direction a jusqu'à présent esquivé une résolution claire :

- Refus de présenter des documents
- Réponse présidentielle du 4 février considérée comme insuffisante et non réglementaire

**Position syndicale** : Confortée par son expertise juridique et son conseil d'avocat, la CFDT met officiellement en demeure l'EFS le 25/08 de :

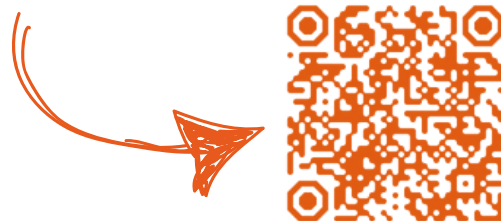
- Cesser les violations de la convention collective
- Convoquer une réunion du CSEC sous un mois
- Présenter les suites envisagées

La CFDT reste mobilisée pour faire respecter les droits des personnels et le cadre réglementaire en vigueur.

À suivre...



Adherez en ligne !



**VOS ÉQUIPEMENTS DE  
PROTECTION INDIVIDUELLE :**

